



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 24 novembre 2022

Organisation des élections professionnelle : halte à la surcharge de travail des collègues chargé·es de direction ou administratif·ves

Du 1er au 8 décembre se dérouleront les élections professionnelles dans toute la Fonction publique. Comme tous les 4 ans, les agents publics des trois versants sont appelé·es à élire leurs représentant·es.

Pour SUD éducation, l'organisation des élections professionnelles est bien de la responsabilité de l'administration. Il est donc incompréhensible que la charge d'imprimer les candidatures et professions de foi repose sur les établissements.

Ainsi dans chaque école, les collègues chargé·es de direction se retrouve à devoir imprimer les 19 listes du CSA ministériel, la grosse dizaine de listes du CSA de proximité académique, les listes de la CAPD, ainsi que les candidatures pour les CCP auxquelles il faut ajouter les professions de foi recto/verso de chaque liste. Tout cela sur le budget de l'école alors que les photocopies sont souvent comptées au plus près lorsqu'il s'agit d'activités pédagogiques.

Que les listes électorales, candidatures et professions de foi soient à disposition sur les lieux de travail constitue un élément démocratique incontournable. Le faire reposer uniquement sur les équipes locales conduit à une surcharge de travail, des coûts supplémentaires non-compensés et parfois même à ce que cela ne soit pas effectué pour toutes ces raisons.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



D'autant plus lorsque dans les écoles arrivent un fichier .zip contenant tous les scrutins même ceux pour lesquels il n'y a aucun électeur dans l'école (toutes les CAP par exemple). Il s'agit là d'une preuve de mépris manifeste et SUD est intervenu pour que le tri soit effectué au niveau des rectorats et pas dans chaque école.

Il est incompréhensible que ces documents n'aient pas été livrés dans les écoles, collèges et lycées, par exemple via la navette ou en même temps que les notices de vote dont la distribution contre émargement ainsi que la saisie des notices non remises constitue là aussi une surcharge de travail pour les directions et secrétariats.

SUD éducation sera vigilant afin que cette organisation soit modifiée et demande à ce que la charge de travail supplémentaire de toutes et tous les personnels impliqués dans l'organisation de ce scrutin, dans les services centraux comme en établissements soit reconnue.